

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

La société Hannibal Lease publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux Comptes Mr Mohamed LOUZIR (Cabinet MS Louzir) et M. Mustapha MEDHIOUB (FINOR).

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015 (exprimé en dinar tunisien)

		<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
ACTIFS			
	<u>Notes</u>		
Liquidités et équivalents de liquidités	4	7 240 908	3 506 061
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	427 937 789	350 684 452
Portefeuille-titres de placement	6	2 406 741	1 256 783
Portefeuille d'investissement	7	7 313 289	5 556 951
Valeurs Immobilisées	8	9 491 162	3 664 728
Autres actifs	9	5 949 830	2 894 116
TOTAL DES ACTIFS		<u>460 339 719</u>	<u>367 563 091</u>
		<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
PASSIFS			
	Notes		
Concours bancaires	10	1 254 018	2 349 967
Dettes envers la clientèle	11	5 685 303	4 586 936
Emprunts et dettes rattachées	12	365 028 023	289 261 943
Fournisseurs et comptes rattachés	13	35 781 641	22 828 474
Autres passifs	14	2 822 545	2 605 124
TOTAL DES PASSIFS		<u>410 571 529</u>	<u>321 632 443</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		28 700 000	28 700 000
Réserves		4 663 524	4 390 508
Prime d'émission		8 830 000	8 830 000
Actions propres		(1 292)	(1 199 602)
Résultats reportés		2 940 255	2 084 392
Résultat de l'exercice		4 635 703	3 125 350
Total des capitaux propres	15	<u>49 768 190</u>	<u>45 930 648</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>460 339 719</u>	<u>367 563 091</u>

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 Décembre 2015
(Exprimé en dinars)

	31 Décembre <u>2015</u>	31 Décembre <u>2014</u>
ENGAGEMENTS DONNES	89 232 704	52 189 934
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	38 125 594	20 780 023
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	51 107 110	31 409 911
ENGAGEMENTS RECUS	875 331 580	758 718 987
Cautions Reçues	273 601 046	259 715 241
Avals reçus	-	4 250 000
Garanties Reçues	1 003 274	1 003 274
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	70 160 635	53 613 652
Valeurs des biens, objet de leasing	530 566 625	440 136 820
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	3 000 000	7 008 121
Emprunts obtenus non encore encaissés	3 000 000	7 000 000
Effets escomptés sur la clientèle	-	8 121

ETAT DE RESULTAT
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	39 641 130	32 099 540
Intérêts et charges assimilées	17	(23 671 235)	(19 066 695)
Produits des placements	18	421 147	161 482
Autres produits d'exploitation	19	27 452	26 145
Produits nets		<u><u>16 418 494</u></u>	<u><u>13 220 473</u></u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	20	4 520 993	3 991 089
Dotations aux amortissements	21	575 730	608 286
Autres charges d'exploitation	22	2 646 892	2 639 352
Total des charges d'exploitation		<u><u>7 743 615</u></u>	<u><u>7 238 727</u></u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u><u>8 674 879</u></u>	<u><u>5 981 745</u></u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	23	2 778 299	1 885 084
Dotations nettes aux autres provisions	24	224 834	168 888
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u><u>5 671 746</u></u>	<u><u>3 927 774</u></u>
Autres pertes ordinaires	25	(1 400)	(40 182)
Autres gains ordinaires	26	95 287	67 342
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u><u>5 765 633</u></u>	<u><u>3 954 934</u></u>
Impôts sur les bénéfices	27	(1 129 930)	(829 584)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u><u>4 635 703</u></u>	<u><u>3 125 350</u></u>
Résultat par action		0,819	0,547

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	28	274 763 616	245 897 922
Décaissements pour financement de contrats de leasing	29	(305 257 753)	(267 351 139)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	30	(7 913 076)	(6 267 514)
Intérêts payés	31	(22 505 609)	(17 278 404)
Impôts et taxes payés	32	(2 212 877)	(891 264)
Autres flux liés à l'exploitation	37	(1 416 947)	238 681
		<u>(64 542 645)</u>	<u>(45 651 717)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	(2 436 227)	(522 841)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	34	79 600	66 773
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	35	(1 756 338)	(1 987 861)
		<u>(4 112 964)</u>	<u>(2 443 929)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Décaissements suite au rachat d'actions propres	15	(509 293)	(1 199 602)
Encaissements suite à la cession d'actions propres	15	1 720 132	-
Dividendes et autres distributions	36	(2 009 000)	(1 722 000)
Encaissements provenant des emprunts	12	596 250 000	461 280 000
Remboursements d'emprunts	12	(521 965 433)	(413 953 423)
		<u>73 486 406</u>	<u>44 404 975</u>
Variation de trésorerie		<u>4 830 796</u>	<u>(3 690 670)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4 et 10	1 156 095	4 846 765
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 et 10	5 986 891	1 156 095

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

1-1 Présentation générale

La société Hannibal Lease est une société anonyme de droit tunisien constituée le 30 Juillet 2001 avec un capital initial de 5.000.000 Dinars divisé en 500.000 actions de 10 Dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2005 a décidé de réduire le capital d'un montant de 168.750 Dinars, correspondant à la partie non libérée à cette date, et ce pour le ramener de 5.000.000 Dinars à 4.831.250 Dinars, par l'annulation de 16.875 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 10.000.000 Dinars par l'émission et la création de 516.875 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, souscrites en numéraire et libérées à concurrence de 61,30 % lors de la souscription. Le reliquat a été libéré au cours du 2ème semestre 2007.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 24 juin 2008 a décidé de porter le capital de 10.000.000 Dinars à 20.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 d'actions nouvelles, au prix de 11 Dinars, correspondant à la valeur nominale de 10 Dinars, majoré d'une prime d'émission de 1 Dinar par action.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2012 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de 10 Dinars à 5 Dinars et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2013, a décidé l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des valeurs mobilières et d'augmenter le capital social de la société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 8.700.000 dinars en numéraire pour le porter de 20.000.000 dinars à 28.700.000 dinars par l'émission de 1.740.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune.

Le prix d'émission a été fixé à 9,500 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription, avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 2013.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2015, à 28.700.000 Dinars composé de 5.740.000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Toutefois et en vertu des dispositions de la loi n° 2010-29 du 7 juin 2010 relative à l'encouragement des entreprises à l'admission de leurs actions à la bourse, la société bénéficie de la réduction du taux d'imposition de 35% à 20% pendant une période de cinq ans à partir de l'année d'admission.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, Hannibal Lease est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

Hannibal Lease est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel comptable

Les états financiers d'Hannibal Lease, arrêtés au 31 décembre 2015, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par Hannibal Lease et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1^{er} janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un

contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1^{er} janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de Hannibal Lease :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Hannibal Lease vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard: Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Pour certains contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement ou de récupération.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêté des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée.

Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

- **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%
- Installations générales	10,0%
- Autres matériels	10,0%

3-3-7 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-8 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-9 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

NOTE 4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Banques	7 240 094	3 505 552
- Caisses	814	509
<u>Total</u>	<u>7 240 908</u>	<u>3 506 061</u>

NOTE 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
Créances sur contrats mis en force	444 691 410	367 431 906
Encours financiers	426 462 064	352 808 106
Impayés	20 317 031	16 042 981
Intérêts échus différés	(2 153 794)	(1 694 907)
Valeurs à l'encaissement	66 110	275 726
Créances sur contrats en instance de mise en force	4 823 562	1 968 838
Total brut des créances leasing	<u>449 514 971</u>	<u>369 400 744</u>
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(7 740 995)	(6 768 791)
Provisions pour dépréciation des impayés	(10 297 056)	(8 943 103)
Provisions collectives	(2 400 000)	(1 900 000)
Provisions additionnelles	(35 312)	(83 170)
Produits réservés	(1 103 820)	(1 021 228)
Total net des créances leasing	<u>427 937 789</u>	<u>350 684 452</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2014	<u>354 776 944</u>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	276 233 405
- Relocations	8 197 935
- Consolidations	19 125
<u>Retraits de la période</u>	
- Remboursement du capital	(189 547 468)
- Relocations	(7 532 329)
- Cessions à la valeur résiduelle	(107 049)
- Cessions anticipées	(10 754 938)
Solde au 31 décembre 2015	<u>431 285 625</u>

5.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

		31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
- Créance à plus de cinq ans		5 850 120	6 220 727
- Créance à plus d'un an et moins de cinq ans		291 012 101	228 276 609
- Créance à moins d'un an		185 447 921	157 387 224
Paiement minimaux sur contrats actifs	(1)	<u>482 310 142</u>	<u>391 884 560</u>
- Revenus à plus de cinq ans		717 286	895 535
- Revenus à plus d'un an et moins de cinq ans		35 498 465	26 288 755
- Revenus à moins d'un an		33 944 883	26 429 361
Total des produits financiers non acquis	(2)	<u>70 160 635</u>	<u>53 613 652</u>
- Valeurs résiduelles	(3)	2 810 892	2 563 176
- Contrats suspendus	(4)	11 501 665	11 974 021
- Contrats en cours	(5)	4 823 562	1 968 838
Encours financiers des contrats de leasing	(6)=(1)-(2)+(3)+(4)+(5)	<u><u>431 285 625</u></u>	<u><u>354 776 944</u></u>

5.2 Analyse de l'encours par secteur d'activité et par type de matériel

5.2.1 Analyse par secteur d'activité

	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
- Bâtiment et travaux publics	68 278 809	52 299 510
- Industrie	46 155 334	40 942 871
- Tourisme	48 146 056	40 867 713
- Commerce et services	215 290 977	183 090 790
- Agriculture	53 414 450	37 576 060
	<u>431 285 625</u>	<u>354 776 944</u>

5.2.2 Analyse par type de matériel

	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
- Equipements	49 004 845	44 281 220
- Matériel roulant	315 886 492	255 662 686
- Matériel spécifique	35 426 956	30 774 168
<u>Sous Total</u>	<u>400 318 293</u>	<u>330 718 074</u>
- Immobilier	30 967 332	24 058 870
	<u>431 285 625</u>	<u>354 776 944</u>

5.3 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
Clients ordinaires (1)	9 752 968	7 283 229
Inférieur à 1 mois	4 414 502	3 139 788
Entre 1 à 3 mois	3 206 666	1 830 908
Entre 3 et 6 mois	808 254	507 502
Entre 6 mois et 1 année	365 010	594 670
Supérieur à 1 année	958 536	1 210 359
Clients litigieux (2)	10 564 062	8 759 752
Total (1)+(2)	<u>20 317 030</u>	<u>16 042 981</u>

Note 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	362 729 370	49 818 857	1 211 351	531 515	12 170 971	426 462 064
Impayés	1 658 702	6 131 734	267 519	543 457	11 715 619	20 317 031
Contrats en instance de mise en force	4 600 759	222 803	-	-	-	4 823 562
CREANCES LEASING	368 988 830	56 173 394	1 478 870	1 074 972	23 886 589	451 602 656
Avances reçues (*)	(4 894 417)	(911)	(663)	(2 548)	(780 765)	(5 679 303)
ENCOURS GLOBAL	364 094 414	56 172 482	1 478 208	1 072 425	23 105 824	445 923 352
ENGAGEMENTS HORS BILAN	34 562 290	3 563 303	0	0	0	38 125 594
TOTAL ENGAGEMENTS	398 656 704	59 735 785	1 478 208	1 072 425	23 105 824	484 048 946
Produits réservés	-	-	(27 533)	(29 774)	(1 046 513)	(1 103 820)
Provisions sur encours financiers	-	-	(8 358)	(2 272)	(7 730 365)	(7 740 995)
Provisions sur impayés	-	-	(36 646)	(208 422)	(10 051 988)	(10 297 056)
Provisions additionnelles	-	-	-	-	(35 312)	(35 312)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(72 537)	(240 468)	(18 864 178)	(19 177 182)
ENGAGEMENTS NETS	398 656 704	59 735 785	1 405 671	831 957	4 241 646	464 871 764
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,31%	0,22%	4,77%	
			5,30%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2014			6,14%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			4,91%	22,42%	81,64%	
			74,75%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2014			70,79%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
- Actions cotées	1 656 321	1 380 321
- Titres SICAV	1 057 899	-
Total brut	2 714 220	1 380 321
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	(307 480)	(123 538)
Total net	2 406 741	1 256 783

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'action Participation HL	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Total	Provision	pourcentage de détention
CARTHAGE CEMENT	79 312	1,000	2,893	229 412	(153 988)	0,046%
SAH	38 500	1,000	7,792	250 002	-	0,105%
TUNIS RE	10 000	5,000	10,090	100 900	(13 357)	0,067%
TUNIS RE NS 2015	3 333	7,800	7,800	25 997	-	0,067%
Tawasool	272 728	1,000	1,100	300 001	(92 463)	0,253%
Délice Holding	34 247	10,000	14,600	500 006	(47 672)	0,062%
UADH	38 462	6,500	6,500	250 003	-	0,104%

Total	1 656 321	(307 480)
--------------	------------------	------------------

NOTE 7 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	31 Décembre 2015	31 Décembre 2014
- Titres de participation	6 645 511	6 645 511
- Titres immobilisés	81 112	81 112
- Avances sur acquisitions de titres NIDA	586 666	-
Montant brut	7 313 289	6 726 623
A déduire :		
- Versements restant à effectuer sur titres	-	(1 169 672)
Montant net	7 313 289	5 556 951

Les titres de participation s'analysent au 31 Décembre 2015 comme suit :

Emetteur	% détention	Nombre d'actions ou parts sociales	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Date de souscription
- Société Amilcar LLD	99,16%	12 395	100	1 239 500	2014
- Société immobilière ECHARIFA	26,56%	23 104	100	2 200 000 *	2010-2012
- Société NIDA	19,74%	2 606 011	1	2 606 011	2010-2013-2014
- Société Eclair Prym	24,00%	6 000	100	600 000	2013
Total				6 645 511	

(*) L'acquisition des 22.000 actions de la société immobilière ECHARIFA a été réalisée au prix de 100 dinars par action. Par ailleurs, cette dernière a réalisé une augmentation de capital par incorporation des réserves, la part de Hannibal Lease est de 1.104 actions gratuites.

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2015 comme suit :

Emetteur	% détention	Nombre d'actions ou parts sociales	Valeur nominale	Coût unitaire d'acquisition	Montant Total	Date de souscription
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100,000	100,000	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100,000	102,889	11 112	2005-2008
- Les sables du centre	16,67%	500	100,000	100,000	50 000	2005
Total					81 112	

Note 8: Valeurs immobilisées

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions et mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions et mise en rebut	Fin de période		
Logiciels	33,3%	304 822	15 800	-	-	320 622	275 205	22 322	-	297 526	-	23 096
Total des immobilisations incorporelles		304 822	15 800	-	-	320 622	275 205	22 322	-	297 526	-	23 096
Terrain	-	357 281	5 312 859	-	-	5 670 140	-	-	-	-	-	5 670 140
Terrain hors exploitation	-	250 000	-	-	-	250 000	-	-	-	-	250 000	-
Immeubles	5,0%	2 630 526	-	-	-	2 630 526	529 729	131 526	-	661 255	-	1 969 270
Matériel de transport	20,0%	789 766	236 592	-	144 120	882 238	459 292	128 580	144 120	443 752	-	438 486
Équipements de bureau	10,0%	592 571	47 830	-	-	640 401	356 977	53 187	-	410 164	-	230 237
Matériel informatique	33,3%	361 541	45 743	-	-	407 285	278 217	46 730	-	324 947	-	82 338
Installations générales	10,0%	560 997	2 782	15 318	-	579 097	240 395	59 137	-	299 532	-	279 565
Autres matériels	10,0%	45 886	-	-	-	45 886	29 545	3 292	-	32 837	-	13 049
Immobilisations en cours		190 700	609 599	(15 318)	-	784 982	-	-	-	-	-	784 982
Total des immobilisations corporelles		5 779 267	6 255 406	-	144 120	11 890 555	1 894 156	422 452	144 120	2 172 488	250 000	9 468 066
TOTAUX		6 084 089	6 271 206	-	144 120	12 211 177	2 169 361	444 774	144 120	2 470 015	250 000	9 491 162

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Charges reportées	1 034 005	819 845
- Dépôts et cautionnements versés	38 500	38 500
- Fournisseurs, avances et acomptes	100 152	100 152
- Prêts au personnel	1 057 464	868 612
- Personnel, avances et acomptes	21 781	24 977
- Etat, crédit de TVA	2 794 504	-
- Etat, compte d'attente TVA	279 512	458 850
- Etat, TCL en cours de restitution	118 054	118 054
- Compte courant "AMILCAR LLD"	100 000	-
- Produits à recevoir des tiers	403 461	388 231
- Débiteurs divers	37 884	37 063
- Charges constatées d'avances	41 726	76 153
	<u>6 027 043</u>	<u>2 930 437</u>
A déduire :		
- Provisions	(77 213)	(36 321)
	<u>5 949 830</u>	<u>2 894 116</u>

Les charges reportées s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES REPORTEES
AU 31 DECEMBRE 2015
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'augmentation de capital	33%	471 270	-	471 270	340 314	130 956	471 270	-
Charges à répartir	33%	158 279	-	158 279	158 279	-	158 279	-
Frais d'émission des emprunts	(a)	2 648 065	721 454	3 369 519	1 959 176	376 338	2 335 514	1 034 005
TOTAUX		3 277 614	721 454	3 999 067	2 457 769	507 294	2 965 063	1 034 005

Les charges reportées englobent les frais d'augmentation de capital, les frais d'émissions des emprunts ainsi que les charges à répartir. Cette dernière rubrique (charges à répartir) présente un solde nul. Les dernières dépenses remontent à l'année 2011 et sont relatives à l'élaboration d'un manuel de procédures et des fiches organisationnelles réalisée par un cabinet externe.

Les frais d'augmentation de capital ainsi que les charges à répartir sont résorbés selon le mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des obligations, s'élevant à D : 376 338 figure parmi les charges financières.

NOTE 10 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit:

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Banques, découverts	1 254 018	2 349 967
<u>Total</u>	<u>1 254 018</u>	<u>2 349 967</u>

NOTE 11 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	5 679 303	4 580 936
- Dépôts et cautionnements reçus	6 000	6 000
<u>Total</u>	<u>5 685 303</u>	<u>4 586 936</u>

NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Banques locales	117 593 952	86 713 385
- Banques étrangères	17 996 434	5 996 434
- Emprunts obligataires	128 284 000	100 080 000
- Billets de trésorerie	1 000 000	48 150 000
- Certificats de dépôt	45 000 000	-
- Certificats de leasing	49 500 000	44 150 000
<u>Total emprunts</u>	<u>359 374 386</u>	<u>285 089 820</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	830 250	690 917
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	211 122	36 951
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	4 402 035	3 329 428
- Intérêts courus sur certificats de leasing	678 853	617 068
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	-	(502 241)
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(468 623)	-
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>5 653 636</u>	<u>4 172 123</u>
<u>Total</u>	<u>365 028 023</u>	<u>289 261 943</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées (suite)

**TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETEAU 31 DECEMBRE 2015**
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>BILLETS DE TRESORERIE ET CERTIFICATS DE LEASING</u>								
Certificats de Leasing BEST BANK	35 000 000	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	30 000 000	110 000 000	(105 000 000)	35 000 000	-	35 000 000
Certificats de Leasing ZITOUNA BANK	13 000 000	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	13 000 000	52 000 000	(52 000 000)	13 000 000	-	13 000 000
Certificats de Leasing UGFS	180 000	Renouvelable tous les 3 mois	-	-	-	-	-	-
Certificats de Leasing ATTAKAFULLA	1 500 000	Remboursement après 90 jours de la date de souscription de chaque certificat	1 500 000	4 300 000	(3 950 000)	1 500 000	-	1 500 000
<u>Sous-total</u>			44 150 000	166 300 000	(160 950 000)	49 500 000	-	49 500 000
Billets de Trésorerie à court terme	1 000 000	Remboursement après 90 jours, 180 ou 360 jours de la date de souscription de chaque billet	48 150 000	139 650 000	(186 800 000)	1 000 000	-	1 000 000
Certificats de dépôt	45 000 000	Remboursement après 90 jours, 180 ou 360 jours de la date de souscription de chaque certificat	-	139 300 000	(94 300 000)	45 000 000	-	45 000 000
<u>Sous-total</u>			48 150 000	278 950 000	(281 100 000)	46 000 000	-	46 000 000
<u>Total des certificats de leasing et des billets de trésorerie</u>			92 300 000	445 250 000	(442 050 000)	95 500 000	-	95 500 000
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
HL 2010/1	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	6 000 000	-	(6 000 000)	-	-	-
HL 2010/2	30 000 000	Annuellement (2011-2015)	6 000 000	-	(6 000 000)	-	-	-
HL 2012/1	20 000 000	Annuellement (2013-2017)	12 000 000	-	(4 000 000)	8 000 000	4 000 000	4 000 000
HL 2013/1	20 000 000	Annuellement (2014-2018)	16 000 000	-	(4 000 000)	12 000 000	8 000 000	4 000 000
HL 2013/2	30 000 000	Annuellement (2014-2018)	30 000 000	-	(3 356 000)	26 644 000	23 288 000	3 356 000
HL 2014/1	30 080 000	Annuellement (2015-2019)	30 080 000	-	(3 440 000)	26 640 000	23 200 000	3 440 000
HL 2015/1	30 000 000	Annuellement (2016-2020)	-	30 000 000	-	30 000 000	27 760 000	2 240 000
HL 2015/2	25 000 000	Annuellement (2016-2020)	-	25 000 000	-	25 000 000	23 897 000	1 103 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>			100 080 000	55 000 000	(26 796 000)	128 284 000	110 145 000	18 139 000
<u>CREDITS BANCAIRES ETRANGERS</u>								
BAD 4,996 (2013-2023)	5 996 434	Semestriellement (2016-2022)	5 996 434	-	-	5 996 434	5 639 546	356 888
BIRD 12 MDT (2015)	12 000 000	Semestriellement (2019-2026)	-	12 000 000	-	12 000 000	12 000 000	-
<u>Total des crédits des banques étrangères</u>			5 996 434	12 000 000	-	17 996 434	17 639 546	356 888

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES LOCAUX</u>								
B.T.L 6 MDT (2010)	6 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	300 000	-	(300 000)	-	-	-
B.I.A.T 5 MDT(2010)	5 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	250 000	-	(250 000)	-	-	-
B.I.A.T 2,5 (2010/1)	2 500 000	Trimestriellement (2010-2015)	125 000	-	(125 000)	-	-	-
B.I.A.T 2,5 (2010/2)	2 500 000	Trimestriellement (2010-2015)	125 000	-	(125 000)	-	-	-
AMEN BANK 5MDT (2010)	5 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	750 000	-	(750 000)	-	-	-
B.I.A.T 1 MDT (2010)	1 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	166 330	-	(166 330)	-	-	-
B.I.A.T 4 MDT(2010)	4 000 000	Trimestriellement (2011-2015)	718 546	-	(718 546)	-	-	-
BTE 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	750 000	-	(600 000)	150 000	-	150 000
ATB 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	750 000	-	(600 000)	150 000	-	150 000
AMEN BANK 3 MDT (2011)	3 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	750 000	-	(600 000)	150 000	-	150 000
BIAT 2,5 MDT (2011)	2 500 000	Trimestriellement (2011-2016)	691 191	-	(548 092)	143 100	-	143 100
BIAT 1,5 MDT (2011)	1 500 000	Trimestriellement (2011-2016)	415 578	-	(329 540)	86 039	-	86 039
AMEN BANK 2 MDT (2011)	2 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	600 000	-	(400 000)	200 000	-	200 000
BIAT 1 MDT (2011)	1 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	310 245	-	(243 119)	67 126	-	67 126
BTL 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 750 000	-	(1 000 000)	750 000	-	750 000
BH 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 943 123	-	(1 082 415)	860 708	-	860 708
BT 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	2 000 000	-	(1 000 000)	1 000 000	-	1 000 000
STB BANK 7 MDT (2012)	7 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	3 748 428	-	(1 435 754)	2 312 674	793 420	1 519 255
AMEN BANK 3 MDT (2012)	3 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	1 350 000	-	(600 000)	750 000	150 000	600 000
AMEN BANK 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	947 369	-	(421 053)	526 316	105 263	421 053
ATB 1,5 MDT (2012)	1 500 000	Trimestriellement (2013-2017)	900 000	-	(300 000)	600 000	300 000	300 000
BIAT 5 MDT (2012)	5 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	2 260 880	-	(1 100 961)	1 159 918	-	1 159 918
BIAT 3 MDT (2012)	3 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	1 431 575	-	(697 398)	734 176	-	734 176
BIAT 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	953 576	-	(462 169)	491 407	-	491 407
BIAT(2) 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2016)	999 753	-	(488 712)	511 041	-	511 041
BIAT(3) 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2016)	1 063 538	-	(514 948)	548 589	-	548 589
BIAT 0,5 MDT (2012)	500 000	Trimestriellement (2013-2016)	264 999	-	(128 446)	136 553	-	136 553
BTK 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2017)	1 200 000	-	(400 000)	800 000	400 000	400 000
BT 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	3 750 000	-	(1 000 000)	2 750 000	1 750 000	1 000 000
BIAT 6 MDT (2013)	6 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	4 437 517	-	(1 160 320)	3 277 197	2 035 000	1 242 197
BT 2 MDT (2013)	2 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	1 500 000	-	(400 000)	1 100 000	700 000	400 000
STB BANK 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	3 656 377	-	(1 230 384)	2 425 993	1 362 765	1 063 228
BH 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	4 133 766	-	(928 481)	3 205 284	2 210 083	995 201
BIAT 1 MDT (2013)	1 000 000	Trimestriellement (2013-2015)	428 571	-	(428 571)	-	-	-
BTE 3 MDT (2013)	3 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	2 482 659	-	(555 717)	1 926 942	1 330 003	596 939
AMEN BANK 5 MDT (2013)	5 000 000	Trimestriellement (2013-2018)	3 896 444	-	(937 318)	2 959 126	1 951 615	1 007 511
BIAT 3 MDT (2013)	3 000 000	Trimestriellement (2013-2015)	750 000	-	(750 000)	-	-	-

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BIAT 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2015)	750 000	-	(750 000)	-	-	-
BIAT 3 MDT (2014)	3 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	2 550 000	-	(600 000)	1 950 000	1 350 000	600 000
ATB 2MDT (2014)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	1 700 000	-	(400 000)	1 300 000	900 000	400 000
AMENBANK 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	4 580 531	-	(1 120 870)	3 459 661	2 484 224	975 437
AMENBANK 2 MDT (2014)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	1 897 036	-	(574 073)	1 322 963	823 450	499 513
AMENBANK 2 MDT (2014-2)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	1 782 383	-	(462 082)	1 320 301	822 210	498 091
AMENBANK 2 MDT (2014-3)	2 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	1 901 929	-	(455 747)	1 446 182	954 919	491 262
BTL 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	1 425 000	-	(300 000)	1 125 000	825 000	300 000
BTL 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	1 425 000	-	(300 000)	1 125 000	825 000	300 000
BIAT 2,5MDT (2014)	2 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	2 361 111	-	(555 556)	1 805 555	1 250 000	555 556
B.T.E 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2019)	5 000 000	-	(853 672)	4 146 328	3 227 439	918 889
BH 5 MDT (2014)	5 000 000	Trimestriellement (2014-2018)	4 789 930	-	(878 615)	3 911 315	2 967 989	943 326
ATB 1,5 MDT (2014)	1 500 000	Trimestriellement (2014-2019)	1 500 000	-	(300 000)	1 200 000	900 000	300 000
BIAT 2,5MDT (2014-2)	2 500 000	Trimestriellement (2015-2019)	2 500 000	-	(588 235)	1 911 765	1 323 529	588 235
QNB 5MDT (2015)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2021)	-	5 000 000	(714 286)	4 285 714	3 571 429	714 286
BNA 5 MDT(2015)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	-	5 000 000	(750 000)	4 250 000	3 250 000	1 000 000
BIAT 5MDT (2015-1)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	-	5 000 000	(750 000)	4 250 000	3 250 000	1 000 000
BIAT 5MDT (2015-2)	5 000 000	Trimestriellement (2015-2018)	-	5 000 000	(770 477)	4 229 523	2 630 446	1 599 077
BT 3MDT (2015)	3 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	-	3 000 000	(300 000)	2 700 000	2 100 000	600 000
BIAT 2MDT (2015-1)	2 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	-	2 000 000	(111 111)	1 888 889	1 444 444	444 444
BIAT 4MDT (2015-1)	4 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	-	4 000 000	(222 222)	3 777 778	2 888 889	888 889
AMEN BANK 2MDT (2015-1)	2 000 000	Trimestriellement (2015-2020)	-	2 000 000	(84 212)	1 915 788	1 567 028	348 760
AMEN BANK 1MDT (2015-1)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	-	1 000 000	-	1 000 000	822 957	177 043
BTL 2MDT (2015-1)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 600 000	400 000
BIAT 3MDT (2015)	3 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	-	3 000 000	-	3 000 000	2 400 000	600 000
BTL 1MDT (2015)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	-	1 000 000	-	1 000 000	800 000	200 000
AMEN BANK 1MDT (2015-3)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	-	1 000 000	-	1 000 000	823 035	176 965
BIAT 2MDT (2015-2)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 600 000	400 000
AMEN BANK 1MDT (2015-4)	1 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	-	1 000 000	-	1 000 000	820 911	179 089
ATB 1,5MDT (2015-1)	1 500 000	Trimestriellement (2016-2020)	-	1 500 000	-	1 500 000	1 200 000	300 000
AMEN BANK 2MDT (2015-2)	2 000 000	Trimestriellement (2016-2020)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 636 264	363 736
CITIBANK 10,5 MDT	10 500 000	Crédit relais	-	10 500 000	(3 500 000)	7 000 000	-	7 000 000
CITIBANK 15 MDT	15 000 000	Crédit relais	-	15 000 000	(6 000 000)	9 000 000	-	9 000 000
CITIBANK 8 MDT	8 000 000	Crédit relais	-	8 000 000	(4 000 000)	4 000 000	-	4 000 000
BIAT 5 MDT	5 000 000	En bloc 2015	-	5 000 000	(5 000 000)	-	-	-
<u>Total des crédits des banques locales</u>			86 713 385	84 000 000	(53 119 433)	117 593 952	64 147 311	53 446 641
<u>Total général</u>			285 089 820	596 250 000	(521 965 433)	359 374 387	191 931 858	167 442 529

NOTE 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	186 948	123 920
<u>Sous total</u>	<u>186 948</u>	<u>123 920</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>		
- Fournisseurs d'immobilisation	3 848 788	-
- Fournisseurs, retenue de garantie	-	13 808
<u>Sous total</u>	<u>3 848 788</u>	<u>13 808</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats de biens de leasing	1 216 523	747 205
- Effets à payer	30 521 551	21 935 711
- Factures non parvenues	7 830	7 830
<u>Sous total</u>	<u>31 745 904</u>	<u>22 690 746</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>35 781 641</u>	<u>22 828 474</u>

NOTE 14 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Personnel, rémunérations dues	2 156	-
- Personnel, provisions pour congés payés	97 122	67 655
- Personnel, autres charges à payer	300 000	200 000
- Etat, retenues sur salaires	90 544	88 587
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	467 430	393 904
- Etat, retenues sur TVA	8 201	-
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	57 202	27 974
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	60 000	20 610
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (voir note 27)	383 764	207 611
- Etat, autres impôts et taxes à payer	54 841	84 951
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	2 771	2 030
- Etat, TVA à payer	-	31 539
- Etat, Redevance de compensation	27 042	58 731
- CNSS	209 890	193 671
- CAVIS	26 782	22 948
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	15 304	15 268
- Créiteurs divers	108 179	78 233
- Prestataires Assurances	292 420	724 796
- Diverses Charges à payer	561 228	319 116
- Provisions pour départ à la retraite	7 670	17 500
- Provisions pour risques et charges	50 000	50 000
<u>Total</u>	<u>2 822 545</u>	<u>2 605 124</u>

NOTE 15 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Capital social	(A)	28 700 000	28 700 000
- Réserve légale	(B)	1 163 016	902 529
- Réserve spéciale pour réinvestissement		3 487 979	3 487 979
- Primes d'émission		8 830 000	8 830 000
- Actions propres	(D)	(1 292)	(1 199 602)
- Complément d'apport		12 529	-
- Résultats reportés		2 940 255	2 084 392
Total des capitaux propres avant résultat de la période	(E)	<u>45 132 487</u>	<u>42 805 298</u>
Résultat de l'exercice (1)		4 635 703	3 125 350
Total des capitaux propres avant affectation	(F)	<u>49 768 190</u>	<u>45 930 648</u>
Nombre d'actions (2)	(C)	5 660 072	5 710 418
Résultat par action (1) / (2)		0,819	0,547

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2015 à D : 28.700.000 composé de 5.740.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) L'assemblée générale ordinaire, réunie le 09 juin 2014, a autorisé le conseil d'administration de la société à racheter et revendre ses propres actions en vue de réguler le cours boursier et ce, conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n°94-117 portant réorganisation du marché financier.

L'assemblée a fixé la durée d'intervention à 3 ans à partir de la date de cette assemblée.

Le conseil d'administration du 26 Août 2014, a limité le nombre maximum d'actions à détenir à 5% du total des actions composant le capital à la date de l'assemblée générale ordinaire du 09 juin 2014, soit 287.000 actions.

Les mouvements enregistrés sur cette rubrique se détaillent comme suit :

	Nombre	Coût
Solde au 31 décembre 2014	160 790	1 199 602
Achats de la période	64 787	509 293
Cession de la période	(225 421)	(1 720 132)
Complément d'apport		12 529
Solde au 31 décembre 2015	156	1 292

Le nombre des actions détenues par HL représente, au 31 décembre 2015, 0,003% du capital social.

Le rachat de Hannibal Lease de ses propres actions a eu un effet de régularisation de son cours boursier.

(E) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2015 à D : 12.393.371 et se détaillent comme suit :

- Réserve spéciale pour réinvestissement	3 487 979
- Primes d'émission	8 830 000
- Résultats reportés	75 392

(F) Voir tableau de mouvements ci-joint

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2015
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Prime d'émission	Résultats reportés	Actions propres	Complément d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2013	28 700 000	702 192	3 487 979	8 830 000	1 583 107	-	-	2 423 622	45 726 899
Affectations approuvées par l'A.G.O du 9 juin 2014		200 337			2 223 285			(2 423 622)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013					(1 722 000)				(1 722 000)
Rachat d'actions propres						(1 199 602)			(1 199 602)
Résultat de l'exercice 2014								3 125 350	3 125 350
Solde au 31 décembre 2014	28 700 000	902 529	3 487 979	8 830 000	2 084 392	(1 199 602)	-	3 125 350	45 930 648
Affectations approuvées par l'A.G.O du 27 Mai 2015		260 487			2 864 863			(3 125 350)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2014					(2 009 000)				(2 009 000)
Rachat d'actions propres						(509 293)			(509 293)
Cession d'actions propres						1 707 603	12 529		1 720 132
Résultat de l'exercice 2015								4 635 703	4 635 703
Solde au 31 décembre 2015	28 700 000	1 163 016	3 487 979	8 830 000	2 940 255	(1 292)	12 529	4 635 703	49 768 190

NOTE 16 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Intérêts de leasing	37 553 640	30 063 837
- Intérêts de retard	665 544	725 719
- Préloyer	104 186	88 884
- Frais de dossier	409 264	333 620
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	324 501	306 950
- Frais de rejet	518 131	373 442
- Commissions d'assurance	148 456	149 565
Total des produits	<u>39 723 721</u>	<u>32 042 018</u>
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	152 370	269 929
Intérêts de retard antérieurs	10 719	9 826
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(235 067)	(207 514)
Intérêts de retard	(10 614)	(14 719)
Variation des produits réservés	<u>(82 591)</u>	<u>57 522</u>
Total des intérêts et des produits de leasing	<u>39 641 130</u>	<u>32 099 540</u>
- Encours financiers des contrats actifs		
. Au début de la période	340 834 085	286 910 334
. A la fin de la période	414 960 399	340 834 085
. Moyenne (A)	377 897 242	313 872 209
- Intérêts de la période (B)	37 553 640	30 063 837
- Taux moyen (B) / (A)	9,94%	9,58%

NOTE 17 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	8 801 638	6 091 798
- Intérêts des crédits des banques locales	7 121 956	5 951 290
- Intérêts des crédits des banques étrangères	457 203	258 907
- Intérêts des autres opérations de financement	6 672 473	6 162 354
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	376 338	296 001
Total des charges financières des emprunts (A)	<u>23 429 607</u>	<u>18 760 351</u>
- Intérêts des comptes courants	185 147	213 541
- Autres charges financières	56 480	92 802
Total des autres charges financières	<u>241 628</u>	<u>306 343</u>
Total général	<u>23 671 235</u>	<u>19 066 695</u>
- Encours des ressources		
. Au début de l'exercice	285 089 820	237 763 243
. A la fin de l'exercice	359 374 386	285 089 820
. Moyenne (B)	322 232 103	261 426 531
- Taux moyen (A) / (B)	7,27%	7,18%

NOTE 18 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Dividendes	205 952	78 256
- Plus values sur cession des actions	-	225
- Plus values sur cession des titres SICAV	12 572	-
- Revenus des comptes créditeurs	62 215	47 016
- Revenus des certificats de dépôt	125 947	6 553
- Revenus des comptes courants associés	4 000	29 432
- Plus values latentes sur titres SICAV	9 861	-
- Jetons de présences reçus des filiales	600	-
<u>Total</u>	<u>421 147</u>	<u>161 482</u>

NOTE 19 : Autres produits d'exploitation

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Produits locatifs	27 452	26 145
<u>Total</u>	<u>27 452</u>	<u>26 145</u>

NOTE 20 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Salaires et complément de salaires	3 612 758	3 203 671
- Cotisations de sécurité sociale	604 169	545 664
- Autres charges sociales	304 066	241 754
<u>Total</u>	<u>4 520 993</u>	<u>3 991 089</u>

NOTE 21 : Dotations aux amortissements

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	22 322	28 605
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	422 452	416 725
- Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	130 956	162 956
<u>Total</u>	<u>575 730</u>	<u>608 286</u>

NOTE 22 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Achat de matières et fournitures	391 072	400 433
<u>Total des achats</u>	<u>391 072</u>	<u>400 433</u>
- Locations	301 717	263 573
- Entretien et réparations	63 547	48 006
- Primes d'assurances	95 665	86 371
- Etudes, recherches et services extérieurs	-	782
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>460 928</u>	<u>398 731</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	322 589	341 430
- Publicités, publications, relations publiques	225 844	156 627
- Déplacements, missions et réceptions	243 217	260 144
- Frais postaux et de télécommunications	195 250	187 022
- Services bancaires et assimilés	266 328	264 154
- Autres	166 341	165 835
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>1 419 569</u>	<u>1 375 212</u>
- Jetons de présence	45 000	44 000
- Rémunération du Comité Permanent d'audit Interne	12 500	12 500
- Rémunération du Comité de risques	12 500	12 500
<u>Total des charges diverses</u>	<u>70 000</u>	<u>69 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	100 452	91 460
- T.C.L	94 261	74 957
- Droits d'enregistrement et de timbres	100 038	155 736
- Contribution conjoncturelle	-	61 744
- Autres impôts et taxes	10 571	12 079
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>305 323</u>	<u>395 976</u>
<u>Total général</u>	<u>2 646 892</u>	<u>2 639 352</u>

NOTE 23 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	3 198 239	3 026 788
- Dotations aux provisions collectives	500 000	200 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(872 083)	(1 341 704)
- Reprises de provisions additionnelles	(47 858)	-
- Créances radiées	-	1 651 699
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	(1 544 045)
- Reprises des agios réservés à la radiation de créances	-	(107 654)
<u>Total</u>	<u>2 778 299</u>	<u>1 885 084</u>

NOTE 24 : Dotations nettes aux provisions

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	40 892	-
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	183 942	118 888
- Dotations aux provisions pour risques et charges	-	50 000
<u>Total</u>	<u>224 834</u>	<u>168 888</u>

NOTE 25 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Perte sur titres	-	254 600
- Reprise sur provision pour dépréciation des titres de participation	-	(254 600)
- Prise en charge de retenue à la source	-	40 115
- Apurement de compte	640	-
- Pénalités	760	-
- Moins value sur cessions d'immobilisations	-	27
- Autres pertes ordinaires	-	39
<u>Total</u>	<u>1 400</u>	<u>40 182</u>

NOTE 26 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	79 600	59 717
- Autres gains sur éléments exceptionnels	15 687	7 625
<u>Total</u>	<u>95 287</u>	<u>67 342</u>

NOTE 27 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
Résultat comptable	4 635 703	3 125 350
A réintégrer		
- Dotations aux provisions sur la clientèle	3 698 239	3 226 788
- Dotations aux provisions pour divers risques et charges	-	50 000
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs	40 892	-
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres	183 942	118 888
- Reprises sur provisions fiscales	919 941	1 341 704
- Provisions fiscales 2012/2011 pour affaires en cours	3 674 996	4 590 257
- Créances abandonnées	-	131 337
- Impôt sur les sociétés	1 129 930	829 584
- Contribution conjoncturelle	-	61 744
- Perte sur titres de participation	-	254 600
- Diverses charges non déductibles	49 078	102 735
A déduire		
- Reprises sur provisions comptables	919 941	1 341 704
- Provisions fiscales 2012/2011 pour affaires en cours	3 674 996	4 590 257
- Reprises sur provisions comptables non déduites initialement	-	74 575
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	-	254 600
- Dividendes	205 952	78 256
Bénéfice fiscal avant provisions	9 531 832	7 493 594
Provisions pour créances douteuses déductibles à 100%	3 698 239	3 226 788
Provisions pour dépréciation de titres cotés	183 942	118 888
Bénéfice fiscal	5 649 651	4 147 918
Impôt sur les sociétés (au taux de 20%)	1 129 930	829 584
A imputer		
- Excédent d'impôt antérieur	-	173 300
- Acomptes provisionnels payés	600 247	404 822
- Retenues à la source	145 920	43 850
Impôt à payer (Report d'impôt)	383 764	207 611

NOTE 28 : Encaissements reçus des clients

		<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Clients et comptes rattachés en début de période	+ Note 4	16 042 981	17 000 942
- Clients et comptes rattachés en fin de période	- Note 4	(20 317 031)	(16 042 981)
- Clients, autres créances en début de période	+ Note 4	275 726	132 704
- Clients, autres créances en fin de période	- Note 4	(66 110)	(275 726)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	- Note 11	(4 580 936)	(4 108 715)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 11	5 679 303	4 580 936
- Dépôts et cautionnements reçus en début de période	- Note 11	(6 000)	(6 000)
- Dépôts et cautionnements reçus en fin de période	+ Note 11	6 000	6 000
- Produits constatés d'avance en début de période	- Note 4	(1 694 907)	(1 291 245)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 4	2 153 794	1 694 907
- Impayés sur créances abandonnées en début de période	+ Note 4	-	45 643
- Impayés sur créances abandonnées en fin de période	- Note 4	-	-
- TVA collectée		37 615 560	33 820 807
- TVA collectée sur avances et acomptes		179 337	(458 850)
- Revenus bruts de l'exercice (loyers)	+ Note 4 & 16	227 101 108	201 529 448
- Autres produits d'exploitation	+ Note 16	2 197 533	2 004 325
- Créances radiées	- Note 23	-	(1 651 699)
- Consolidation	- Note 4	(19 125)	-
- Encours financiers radiés	+ Note 4	-	891 881
- Plus/Moins values sur relocation	- Note 4	(665 606)	(779 506)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+ Note 4	107 049	17 586
- Cessions anticipées d'immobilisations	+ Note 4	10 754 938	8 787 464
<u>Encaissements reçus des clients</u>		<u>274 763 616</u>	<u>245 897 922</u>

NOTE 29 : Décaissements pour financement de contrats de leasing

		<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Fournisseurs de leasing en début de période	+ Note 13	22 690 746	22 725 581
- Fournisseurs de leasing en fin de période	- Note 13	(31 745 904)	(22 690 746)
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+ Note 4	276 233 405	234 398 474
- TVA sur Investissements	+	38 118 896	32 924 856
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+ Note 14	20 610	13 583
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	- Note 14	(60 000)	(20 610)
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>		<u>305 257 753</u>	<u>267 351 139</u>

NOTE 30 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

		<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 9	(24 977)	(3 272)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 9	21 781	24 977
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période	- Note 9	(100 152)	(100 152)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période	+ Note 9	100 152	100 152
- Dépôts & cautionnements en début de période	- Note 9	(38 500)	(38 500)
- Dépôts & cautionnements en fin de période	+ Note 9	38 500	38 500
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	- Note 9	(76 153)	(23 937)
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	+ Note 9	41 726	76 153
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 13	123 920	13 884
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 13	(186 948)	(123 920)
- Prestataires de services débiteurs en début de période	- Note 9	-	(4 214)
- Prestataires de services débiteurs en fin de période	+ Note 9	-	-
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+ Note 14	-	-
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	- Note 14	(2 156)	-
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 14	67 655	49 164
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 14	(97 122)	(67 655)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+ Note 14	200 000	81 101
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	- Note 14	(300 000)	(200 000)
- Personnel, provisions pour départ à la retraite en début de période	+ Note 14	17 500	17 500
- Personnel, provisions pour départ à la retraite en fin de période	- Note 14	(7 670)	(17 500)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 14	88 587	76 069
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 14	(90 544)	(88 587)
- Etat, Redevances de compensation en début de période	+ Note 14	58 731	-
- Etat, Redevance de compensation en fin de période	- Note 14	(27 042)	(58 731)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 14	393 904	348 487
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 14	(467 430)	(393 904)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 14	193 671	182 021
- C.N.S.S en fin de période	- Note 14	(209 890)	(193 671)
- CAVIS en début de période	+ Note 14	22 948	25 059
- CAVIS en fin de période	- Note 14	(26 782)	(22 948)
- Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période	+ Note 14	15 268	9 901
- Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période	- Note 14	(15 304)	(15 268)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 14	319 116	291 109
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 14	(561 228)	(319 116)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	436 046	190 800
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(247 194)	(273 271)
- TVA, payée sur biens et services	+	1 390 100	452 818
- Charges de personnel	+ Note 20	4 520 993	3 991 089
- Autres charges d'exploitation	+ Note 22	2 646 892	2 639 352
- Impôts et taxes	- Note 22	(305 323)	(395 976)
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>		<u>7 913 076</u>	<u>6 267 514</u>

NOTE 31 : Intérêts payés

		<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Frais d'émission d'emprunts	+ Note 9	721 454	508 829
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	- Note 12	(502 241)	(487 205)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+ Note 12	-	502 241
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+ Note 14	27 974	52 023
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	- Note 14	(57 202)	(27 974)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ Note 12	3 329 428	1 707 050
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- Note 12	(4 402 035)	(3 329 428)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+ Note 12	727 868	618 548
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	- Note 12	(1 041 372)	(727 868)
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en début de période	- Note 12	-	-
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en fin de période	+ Note 12	468 623	-
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+ Note 12	617 068	308 563
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	- Note 12	(678 853)	(617 068)
- Intérêts et charges assimilées	+ Note 17	23 671 235	19 066 695
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- Note 17	(376 338)	(296 001)
<u>Intérêts payés</u>		<u>22 505 609</u>	<u>17 278 404</u>

NOTE 32 : Impôts et taxes payés

		<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+ Note 14	207 611	-
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	- Note 14	(383 764)	(207 611)
- Etat, report d'impôts début de période	- Note 9	-	(173 300)
- Etat, report d'impôts fin de période	+ Note 9	-	-
- Etat, TCL en cours de restitution en début de période	+ Note 9	(118 054)	(113 056)
- Etat, TCL en cours de restitution en fin de période	- Note 9	118 054	118 054
- Etat, retenues sur TVA en début de période	+ Note 14	-	-
- Etat, retenues sur TVA en fin de période	- Note 14	(8 201)	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ Note 14	84 951	65 108
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- Note 14	(54 841)	(84 951)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+ Note 14	2 030	1 462
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	- Note 14	(2 771)	(2 030)
- TVA payée		932 607	62 028
- Impôts et taxes	+ Note 22	305 323	395 976
- Impôts sur les bénéfices	+ Note 27	1 129 930	829 584
<u>Impôts payés</u>		<u>2 212 877</u>	<u>891 264</u>

NOTE 33 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ Note 8	15 800	3 400
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ Note 8	6 255 406	489 441
- Fournisseurs d'immobilisation en début de période	+ Note 13	13 808	43 808
- Fournisseurs d'immobilisation en fin de période	- Note 13	(3 848 788)	(13 808)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition</u>		<u>2 436 227</u>	<u>522 841</u>

NOTE 34 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 8	-	7 083
- Moins value sur cessions d'immobilisations	- Note 25	-	(27)
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+ Note 26	79 600	59 717
<u>Encaissements provenant de la cession</u>		<u>79 600</u>	<u>66 773</u>

NOTE 35 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

		<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Titres immobilisés acquis au cours de l'exercice	+ Note 7	1 169 672	1 987 861
- Avances sur acquisitions de titres	+ Note 7	586 666	-
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>1 756 338</u>	<u>1 987 861</u>

NOTE 36 : Dividendes et autres distributions

		<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Dividendes	+ Note 15	2 009 000	1 722 000
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>2 009 000</u>	<u>1 722 000</u>

NOTE 37 : Autres flux liés à l'exploitation

		<u>31 Décembre 2015</u>	<u>31 Décembre 2014</u>
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+ Note 9	388 231	239 241
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	- Note 9	(403 461)	(388 231)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+ Note 9	37 063	36 941
- Autres comptes débiteurs en fin de période	- Note 9	(37 884)	(37 063)
- Placements en début de période	+ Note 6	1 380 321	580 314
- Placements en fin de période	- Note 6	(2 714 220)	(1 380 321)
- Compte courant "AMILCAR LLD" en début de période	+ Note 9	-	750 000
- Compte courant "AMILCAR LLD" en fin de période	- Note 9	(100 000)	-
- Autres comptes créditeurs en début de période	- Note 14	(78 233)	(6 335)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+ Note 14	108 179	78 233
- Prestataires assurances en début de période	- Note 14	(724 796)	(487 845)
- Prestataires assurances en fin de période	+ Note 14	292 420	724 796
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+ Note 18	218 524	78 481
- Moins values sur cessions titres cotés	- Note 18	9 861	-
- Produits des comptes créditeurs	+ Note 18	192 762	83 001
- Autres gains ordinaires	+ Note 26	15 687	7 625
- Autres pertes ordinaires	- Note 25	(1 400)	(40 155)
		<u>(1 416 947)</u>	<u>238 681</u>

Autres flux liés à l'exploitation

Note 38 : Informations sur les parties liées :

Engagement Leasing

AMILCA LLD

Au cours de l'exercice 2015, HL a mis en force 44 contrats au profit de la société « Amilcar LLD », dans laquelle elle détient directement 99,16 % du capital, pour une valeur totale de 3 115 935 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 6 715 852 dinars.

La marge brute réalisée en 2015 sur ces contrats s'élève à 362 651 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2015, à 4 745 042 dinars.

NIDA SA

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « NIDA SA », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 246 410 dinars.

La marge brute réalisée en 2015 sur ces contrats s'élève à 4 192 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2015, à 31 095 dinars.

Cellcom

Au cours de l'exercice 2015, HL a mis en force 3 contrats au profit de la société « Cellcom », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur de 148 093 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 304 603 dinars.

La marge brute réalisée en 2015 sur ces contrats s'élève à 19 978 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2015, à 165 052 dinars.

AL ATABA Immobilière

Le montant du contrat mis en force antérieurement au profit de la société « Al Ataba Immobilière », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, s'élève à 34 620 dinars.

Aucune marge n'a été réalisée en 2015 sur ce contrat.

Au 31 décembre 2015, l'encours financier de ce contrat s'élève à 1 dinar.

Société Financière Tunisienne

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la Société Financière Tunisienne, dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 300 000 dinars.

La marge brute réalisée en 2015 sur ces contrats s'élève à 32 354 dinars.

Au 31 décembre 2015, l'encours financier de ces contrats s'élève à 270 240 dinars.

ECLAIR PRYM TUNISIE

Au cours de l'exercice 2015, HL a mis en force 2 contrats au profit de la société « ECLAIR PRYM TUNISIE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur totale de 237 528 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 863 537 dinars.

La marge brute réalisée en 2015 sur ces contrats s'élève à 52 230 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2015, à 535 987 dinars.

MANUFACTURING INTLE COMPAGNY « MIC »

Au cours de l'exercice 2015, HL a mis en force un contrat au profit de la société « MANUFACTURING INTLE COMPAGNY (MIC) », dans laquelle elle a des administrateurs en commun, pour une valeur de 26 767 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 160 810 dinars.

La marge brute réalisée en 2015 sur ces contrats s'élève à 12 655 dinars.

Au 31 décembre 2015, l'encours financier de ces contrats s'élève à 131 375 dinars.

STE PRYM FASHION TUNISIE

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société PRYM FASHION TUNISIE, dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 81 497 dinars.

La marge brute réalisée en 2015 sur ces contrats s'élève à 3 905 dinars.

Au 31 décembre 2015, l'encours financier de ces contrats s'élève à 25 348 dinars.

STE HMILA POUR LE COMMERCE ET INDUSTRIE

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société HMILA POUR LE COMMERCE ET INDUSTRIE, dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 165 232 dinars.

La marge brute réalisée en 2015 sur ces contrats s'élève à 3 346 dinars.

Au 31 décembre 2015, l'encours financier de ces contrats s'élève à 46 101 dinars.

STE Y K H CONSULTING

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « YKH CONSULTING », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 51 056 dinars.

La marge brute réalisée en 2015 sur ces contrats s'élève à 756 dinars.

Au 31 décembre 2015, l'encours financier de ces contrats s'élève à 3 659 dinars.

STE YKH IMMOBILIERE

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société YKH IMMOBILIERE, dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 69 933 dinars.

La marge brute réalisée en 2015 sur ces contrats s'élève à 4 255 dinars.

Au 31 décembre 2015, l'encours financier de ces contrats s'élève à 35 221 dinars.

STE HERMES CONSEIL

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « HERMES CONSEIL », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 102 681 dinars.

La marge brute réalisée en 2015 sur ces contrats s'élève à 2 686 dinars.

Au 31 décembre 2015, l'encours financier de ces contrats s'élève à 20 783 dinars.

Billets de trésorerie et certificats de dépôt

Société Immobilière ECHARIFA

1- HL a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la Société Immobilière ECHARIFA, dans laquelle elle détient 26,56% du capital et échéant en 2015 :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 2.000.000, souscrit le 29 décembre 2014 et échéant le 28 janvier 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à 10.810 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.500.000, souscrit le 22 décembre 2014 et échéant le 21 janvier 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à 6.005 DT.

2- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie et de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 39.800.000 DT, durant la période allant du 21 janvier 2015 au 28 janvier 2016, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2015, s'élève à 226.423 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2015, à 4.000.000 DT.

Société Immobilière AL KADIRIA

1- HL a émis, le 26 décembre 2014, un billet de trésorerie souscrit par la Société Immobilière AL KADIRIA, dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de D : 4.000.000 et échéant le 25 janvier 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés au titre de l'exercice 2015 s'élève à 19.217DT.

2- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie et de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADIRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 42.000.000 DT, durant la période allant du 25 janvier 2015 au 22 janvier 2016, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2015, s'élève à 256.371 DT

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2015, à 2.500.000 DT.

Abdelkader ESSEGHAIER

1- HL a émis, le 26 novembre 2014, un billet de trésorerie souscrit par Mr Abdelkader ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant de D : 1.500.000 et échéant le 24 février 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés au titre de l'exercice 2015 s'élève à 16.022 DT.

2- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie et de certificats de dépôt auprès de Mr Abdelkader ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 25.500.000 DT, durant la période allant du 24 février 2015 au 28 janvier 2016, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2015, s'élève à 142.828 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2015, à 2.500.000 DT.

ECLAIR FASHION TUNISIE

HL a émis, le 25 novembre 2014, un billet de trésorerie souscrit par la société ECLAIR FASHION TUNISIE, dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de D : 500.000 et échéant le 23 février 2015, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés au titre de l'exercice 2015 s'élève à 5.242 DT.

Eclair Prym Tunisie

HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie et de certificats de dépôt auprès de la Société Eclair Prym Tunisie dans laquelle elle détient 24,00% du capital, pour un montant global de 3.100.000 DT, durant la période allant du 23 février 2015 au 5 octobre 2015, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2015, s'élève à 18.617 DT.

PRYM FASHION TUNISIE

1- HL a émis, le 25 novembre 2014, un billet de trésorerie souscrit par la société PRYM FASHION TUNISIE, dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de D : 500.000 et échéant le 23 février 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés au titre de l'exercice 2015 s'élève à 5.242 DT.

2- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie et de certificats de dépôt auprès de la société PRYM FASHION TUNISIE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 5.500.000 DT, durant la période allant du 23 février 2015 au 19 janvier 2016, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2015, s'élève à 31.228 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2015, à 500.000 DT.

EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT

1- HL a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT, dans laquelle elle a des dirigeants communs et échéant en 2015 :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 500.000, souscrit le 22 octobre 2014 et échéant le 20 janvier 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à 1.879 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 500.000, souscrit le 25 novembre 2014 et échéant le 23 février 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à 5.242 DT.

2- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie et de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 11.500.000 DT, durant la période allant du 20 janvier 2015 au 25 janvier 2016, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2015, s'élève à 65.851 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2015, à 1.000.000 DT.

NIDA

1- HL a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société NIDA, dans laquelle elle détient 19,74% du capital et échéant en 2015 :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, souscrit le 28 novembre 2014 et échéant le 17 janvier 2015, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à 2.972 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 500.000, souscrit le 8 décembre 2014 et échéant le 6 février 2015, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à 3.337 DT.

2- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie et de certificats de dépôt auprès de la société NIDA dans laquelle elle détient 19,74% du capital, pour un montant global de 10.400.000 DT, durant la période allant du 17 janvier 2015 au 23 décembre 2015, au taux facial de 6,75%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2015, s'élève à 58.907 DT.

LES BATIMENTS MODERNES

1- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie et de certificats de dépôt auprès de la société LES BATIMENTS MODERNES dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 8.000.000 DT, durant la période allant du 16 février 2015 au 22 janvier 2016, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2015, s'élève à 43.835 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2015, à 1.000.000 DT.

Avances en compte courant associé

Le conseil d'administration, réuni le 29 juillet 2015, a autorisé une avance en compte courant, d'un montant de 100.000 dinars, accordée à la société « Amilcar LLD », dans laquelle votre société détient 99,16% du capital. Ladite avance est rémunérée au taux de 8 % l'an.

Le produit constaté à ce titre, en 2015, s'élève à 4.000 dinars.

Location de voitures

Amilcar Location Longue Durée a conclu avec Hannibal Lease un contrat de location de voitures. Les voitures mises à la disposition de Hannibal Lease à fin 2015 sont au nombre de 9.

Les charges supportées au titre de l'année 2015 s'élèvent à 82.260 DT.

Convention d'assistance et de conseil

Le conseil d'administration réuni le 14 avril 2015, a autorisé la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de Hannibal Lease. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2015 à 29 040 dinars hors taxes, soit 32 525 dinars toutes taxes comprises.

Acquisition de terrain

Le conseil d'administration, réuni le 20 octobre 2015, a autorisé la société à acquérir auprès de la société immobilière « ECHARIFA », dans laquelle elle détient 26,56% du capital social, un terrain de 1.502 m² sis aux berges du Lac, au prix de 3.300 DT hors taxe le m².

Le prix du terrain a été arrêté à la somme de 5.047.208 DT, il englobe un montant de 90.608 DT engagé par la société immobilière « ECHARIFA » au titre des frais d'architecture, de conseil, de permis de bâtir et autres.

Ce terrain a été acquis dans le but de construire le siège social d'Hannibal Lease.

Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations des dirigeants se détaillent comme suit :

	PDG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2015	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2015	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2015
Avantages à court terme	250 348	1 629	259 899	55 944	70 000	70 000
Rémunérations brutes	240 000	-	201 500	36 500	-	-
Charges sociales	6 331	1 629	51 202	19 444	-	-
Assurances	4 016	-	7 197	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	70 000	70 000
Avantages postérieurs à l'emploi (1)	-	-	12 004	-	-	-
	250 348	1 629	271 903	55 944	70 000	70 000

(1) Le directeur général adjoint bénéficie, en cas de départ à la retraite et à l'instar de tout le personnel, d'une indemnité équivalente à 6 mois de salaires conformément à la convention sectorielle. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

En outre, le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient, chacun d'eux, d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

Par ailleurs, Monsieur Rafik MOALLA assure la fonction de Président Directeur Général la filiale « Amilcar Location Longue Durée », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 24.000 DT.

NOTE 39 : Évènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 26 avril 2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Sur la base de la revue des événements postérieurs, nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

Introduction

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société HANNIBAL LEASE arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 460.339.719 dinars et un bénéfice net de 4.635.703 dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société HANNIBAL LEASE, comprenant le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers de la société « HANNIBAL LEASE » sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société eu égard à la réglementation en vigueur.

Par ailleurs et au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons pris connaissance des infractions commises par le coursier de l'agence de Sfax. La société « HANNIBAL LEASE » a déposé une plainte auprès du procureur de la République du tribunal de première instance de Tunis, le 8 janvier 2016 sous le numéro 7000959/2016.

En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons révélé ces faits délictueux au procureur de la République du tribunal de première instance de Tunis, par lettre en date du 25 avril 2016.

L'incidence desdites infractions s'élevant à 143 KDT et a été constatée en charges durant les exercices 2013-2015.

Tunis, le 27 Avril 2016

Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte Touche
Tohmatsu Limited**

FINOR

Mohamed LOUZIR

Mustapha MEDHIOUB

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015

1- Votre conseil d'administration, réuni le 29 juillet 2015, a autorisé une avance en compte courant, d'un montant de 100.000 DT, accordée à la société « Amilcar LLD », dans laquelle votre société détient 99,16% du capital. Ladite avance est rémunérée au taux de 8 % l'an.

Le produit constaté à ce titre, en 2015, s'élève à 4 000 dinars.

2- Votre conseil d'administration, réuni le 20 octobre 2015, a autorisé votre société à acquérir auprès de la société immobilière « ECHARIFA », dans laquelle elle détient 26,56% du capital social, un terrain de 1.502 m² sis aux berges du Lac, au prix de 3.300 DT hors taxe le m².

Le prix du terrain a été arrêté à la somme de 5.047.208 DT, il englobe un montant de 90.608 DT engagé par la société immobilière « ECHARIFA » au titre des frais d'architecture, de conseil, de permis de bâtir et autres.

Ce terrain a été acquis dans le but de construire le siège social d'Hannibal Lease.

3- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie et de certificats de dépôt auprès de la Société Eclair Prym Tunisie dans laquelle elle détient 24,00% du capital, pour un montant global de 3.100.000 DT, durant la période allant du 23 février 2015 au 5 octobre 2015, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2015, s'élève à 18.617 DT.

4- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie et de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière ECHARIFA dans laquelle elle détient 26,56% du capital, pour un montant global de 39.800.000 DT, durant la période allant du 21 janvier 2015 au 28 janvier 2016, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2015, s'élève à 226.423 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2015, à 4.000.000 DT.

5- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie et de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADIRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 42.000.000 DT, durant la période allant du 25 janvier 2015 au 22 janvier 2016, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2015, s'élève à 256.371 DT

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2015, à 2.500.000 DT.

6- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie et de certificats de dépôt auprès de Mr Abdelkader ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant global de 25.500.000 DT, durant la période allant du 24 février 2015 au 28 janvier 2016, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2015, s'élève à 142.828 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2015, à 2.500.000 DT.

7- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie et de certificats de dépôt auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 11.500.000 DT, durant la période allant du 20 janvier 2015 au 25 janvier 2016, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2015, s'élève à 65.851 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2015, à 1.000.000 DT.

8- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie et de certificats de dépôt auprès de la société NIDA dans laquelle elle détient 19,74% du capital, pour un montant global de 10.400.000 DT, durant la période allant du 17 janvier 2015 au 23 décembre 2015, au taux facial de 6,75%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2015, s'élève à 58.907 DT.

9- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie et de certificats de dépôt auprès de la société LES BATIMENTS MODERNES dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 8.000.000 DT, durant la période allant du 16 février 2015 au 22 janvier 2016, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2015, s'élève à 43.835 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2015, à 1.000.000 DT.

10- HL a réalisé, en 2015, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie et de certificats de dépôt auprès de la société PRYM FASHION TUNISIE dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 5.500.000 DT, durant la période allant du 23 février 2015 au 19 janvier 2016, au taux facial de 7,25%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2015, s'élève à 31.228 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2015, à 500.000 DT.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

1- Votre conseil d'administration réuni le 14 avril 2015, a autorisé la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de votre société. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2015 à 29 040 dinars hors taxes, soit 32 525 dinars toutes taxes comprises.

2- HL a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la Société Immobilière ECHARIFA, dans laquelle elle détient 26,56% du capital et échéant en 2015 :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 2.000.000, souscrit le 29 décembre 2014 et échéant le 28 janvier 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à 10.810 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.500.000, souscrit le 22 décembre 2014 et échéant le 21 janvier 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à 6.005 DT.

3- HL a émis, le 26 décembre 2014, un billet de trésorerie souscrit par la Société Immobilière AL KADIRIA, dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de D : 4.000.000 et échéant le 25 janvier 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés au titre de l'exercice 2015 s'élève à 19.217DT.

4- HL a émis, le 26 novembre 2014, un billet de trésorerie souscrit par Mr Abdelkader ESSEGHAIER, administrateur de votre société, pour un montant de D : 1.500.000 et échéant le 24 février 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés au titre de l'exercice 2015 s'élève à 16.022 DT.

5- HL a émis, le 25 novembre 2014, un billet de trésorerie souscrit par la société ECLAIR FASHION TUNISIE, dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de D : 500.000 et échéant le 23 février 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés au titre de l'exercice 2015 s'élève à 5.242 DT.

6- HL a émis, le 25 novembre 2014, un billet de trésorerie souscrit par la société PRYM FASHION TUNISIE, dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de D : 500.000 et échéant le 23 février 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés au titre de l'exercice 2015 s'élève à 5.242 DT.

7- HL a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société EURO-MED ETUDES ET INVESTISSEMENT, dans laquelle elle a des dirigeants communs et échéant en 2015 :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 500.000, souscrit le 22 octobre 2014 et échéant le 20 janvier 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à 1.879 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 500.000, souscrit le 25 novembre 2014 et échéant le 23 février 2015, au taux facial de 7,25%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à 5.242 DT.

8- HL a réalisé, en 2014, des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société NIDA, dans laquelle elle détient 19,74% du capital et échéant en 2015 :

- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 1.000.000, souscrit le 28 novembre 2014 et échéant le 17 janvier 2015, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à 2.972 DT.
- ✓ Un Billet de Trésorerie de D : 500.000, souscrit le 8 décembre 2014 et échéant le 6 février 2015, au taux facial de 6,75%. Le montant des intérêts supportés en 2015 s'élève à 3.337 DT.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit:

- Le conseil d'administration réuni le 27 Mai 2015, a nommé Mr Mohamed Hechmi DJILANI en qualité de Président Directeur Général de la société. Sa rémunération a été fixée par le comité de rémunération du 1^{er} juin 2015. Cette rémunération est composée de salaires, de la prise en charge de la cotisation sociale, de l'assurance groupe et d'autres avantages sous forme d'une voiture de direction et la prise en charge des frais y afférents, ainsi que toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

- Le conseil d'administration réuni le 27 Mai 2015 a nommé Mr Rafik MOALLA en qualité de Directeur Général Adjoint. Sa rémunération a été fixée par le comité de rémunération du 1^{er} juin 2015. Cette rémunération est composée de salaires et d'une prime de bilan s'il y a lieu ainsi que la prise en charge de la cotisation sociale et de l'assurance groupe. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents et d'une indemnité de départ à la retraite fixée à six salaires bruts à l'instar de tout le personnel ainsi que la prise en charge de toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

- Les membres du conseil d'administration ainsi que les membres des comités issus du conseil sont rémunérés, au titre de 2015, par des jetons de présence et des rémunérations, approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2015.

Les obligations et engagements de la société Hannibal Lease envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

	PDG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2015	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2015	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2015
Avantages à court terme	250 348	1 629	259 899	55 944	70 000	70 000
Rémunérations brutes	240 000	-	201 500	36 500	-	-
Charges sociales	6 331	1 629	51 202	19 444	-	-
Assurances	4 016	-	7 197	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	70 000	70 000
Avantages postérieurs à l'emploi (1)	-	-	12 004	-	-	-
	250 348	1 629	271 903	55 944	70 000	70 000

(1) Le directeur général adjoint bénéficie, en cas de départ à la retraite et à l'instar de tout le personnel, d'une indemnité équivalente à 6 mois de salaires conformément à la convention sectorielle. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

Par ailleurs, Monsieur Rafik MOALLA assure la fonction de Président Directeur Général de la filiale « Amilcar Location Longue Durée », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 24.000 DT.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 27 Avril 2016

Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte Touche
Tohmatsu Limited

Mohamed LOUZIR

FINOR

Mustapha MEDHIOUB